



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-préfecture de Bayonne
Bureau de la citoyenneté et des relations
avec les collectivités territoriales**

**Arrêté fixant la composition de la commission
de contrôle des listes électorales de la commune d'HENDAYE**

**Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code électoral, et notamment l'article L.19 et R.7 ;

VU la liste des conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau, conformément à l'article L.19 du code électoral, ayant accepté de participer aux travaux de la commission ;

SUR proposition du Secrétariat Général de la sous-préfecture de Bayonne,

ARRÊTE

Article 1er : La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Hendaye s'établit comme suit :

- Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au conseil municipal :
 - Mme NAVARRON Laetitia domiciliée 68 rue Bigarena à Hendaye
 - Mme HARAMBOURE Maika domiciliée 2 rue du nord à Hendaye
 - Mme CEZA Marie domiciliée 34 rue des allées, Rés Haritz Eder à Hendaye
- Conseillers municipaux appartenant à la liste n°2 :
 - M. DESTRUHAUT Pascal domicilié 5 rue Laurent Pardo à Hendaye
 - Mme HIRIBARREN Hélène domiciliée 23 rue de Subernoà à Hendaye

Article 2 : Le Secrétaire général de la Sous-Préfecture de Bayonne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bayonne, le 28 juillet 2020
Pour le Préfet et par délégation
Le secrétaire général de la sous préfecture
de Bayonne

Christophe NOGARÈDES